

Campagne de recrutement

Personnels détachés sur des postes d'enseignement, d'éducation et d'administration (ex-résidents) pour la rentrée 2024

CONDITIONS POUR POSTULER À UN POSTE DE DÉTACHÉ CATÉGORIE 3 ET CONSEILS POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS D'EXERCICE

- Ces postes concernent les établissements en gestion directe et les établissements conventionnés du réseau.
- Les postes sont majoritairement des postes d'enseignement (1er et second degré), mais aussi des CPE et des personnels administratifs, moins nombreux.
- Les candidats et candidates doivent :
 - Être titulaire de la fonction publique. Cela exclut les titulaires de concours de l'enseignement privé sous contrat.
 - Être titulaire d'un corps enseignant.
 - Détenir une certification dans la discipline du poste sollicité ; Être au terme de son détachement. « *Les candidatures d'agents qui ne sont pas au terme de leur détachement ne seront pas étudiées, hormis celles relevant des priorités de l'Agence* ».

CALENDRIER DES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT

[Conditions et modalités de candidature / site AEFÉ](#)

DÉPÔT DES CANDIDATURES

À partir du 19 décembre 2023

1^{ère} publication de la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être. Elle est remise à jour chaque lundi et jeudi.
Constitution du dossier de candidature.

Entre mi-janvier et début février 2024, formulation des vœux : ATTENTION !!! Le délai est cette année très court.

Envoyer l'ensemble du dossier de candidature uniquement à l'établissement et/ou SCAC. ATTENTION : tenir compte des délais de l'acheminement du courrier : seul un dossier arrivé dans les délais sera recevable. La date limite de candidature fixée par chaque établissement ou service-

Liens utiles

[BOEN n°32 du 31 août 2023](#)

[Note d'information aux candidats / site AEFÉ](#)

[La liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants](#)

Cette liste est réactualisée chaque semaine, à partir du 8 janvier 2024, en général le lundi et le jeudi.

de coopération et d'action culturelle (SCAC). Ces dates sont à vérifier sur les sites internet des établissements et/ou des ambassades. Pour cela, vérifier la réception auprès de l'établissement ou du poste diplomatique concerné.

Le dossier-type de candidature est à télécharger :

[télécharger](#)

■ Les candidats doivent consulter le site des établissements souhaités pour prendre connaissance des modalités de candidature, du calendrier de recrutement et du dossier de candidature qui peuvent changer d'un pays à l'autre.

■ Pour les personnels du réseau, il doit être visé par le-la supérieur-e hiérarchique.

Le dossier, ainsi que les pièces justificatives sont à envoyer à chaque établissement choisi et/ou service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France du pays d'implantation de l'établissement. Ils ne sont pas à envoyer aux services centraux de l'AEFE.

EXAMEN DES CANDIDATURES

■ Du 4 au 5 mars 2024 : réunion des CCPL : commissions consultatives paritaires locales de recrutement des personnels détachés catégorie 3. « *Le SCAC ou le/la chef/fe d'établissement (suivant les procédures adoptées pour le pays de référence) adresse par courriel au candidat retenu en CCPL, dans l'ordre du classement, une proposition de recrutement.* » (AEFE)

■ Le candidat ou la candidate classé-e en n° 1 dispose de 48 heures pour accepter définitivement le poste et renvoyer, complétés et signés, les documents qui lui ont été adressés. En cas de refus du candidat classé N°1, les candidats suivants ont un délai de 24 heures pour rendre réponse à la proposition de poste.

Après accord du candidat ou de la candidate, « *la proposition de recrutement est transmise à la DRH de l'AEFE qui valide la candidature et demande, au ministère d'origine, le détachement du candidat auprès de l'AEFE* ». (source AEFÉ)

L'établissement envoie à l'agent par courriel le dossier de prise en charge administrative et financière.

RAPPEL : le candidat n'est recruté que s'il a obtenu son détachement par le MENJ.

La FNEC FP FO organisera en janvier une visioconférence pour les candidats pour répondre à leurs questions.

Mais n'hésitez pas à prendre d'ores et déjà l'attache de votre syndicat afin de mettre toutes les chances de votre côté. En effet, les représentants FNEC-FP FO sont eux aussi en poste à l'étranger, ont l'expérience du terrain, siègent à des Commissions Consultatives Paritaires Locales où sont classées les candidatures, ont déjà expérimenté la procédure de candidature et sont donc les mieux placés pour vous aider.